

Édito

Ce qui ne nous tue pas nous rend plus fort !

Il est désormais loin le temps où les utilisateurs d'APICRYPT vivaient et prospéraient sereinement dans un pays verdoyant et peuplé d'insouciance.

Il a fallu grandir, affronter à la fois les autorités et les industriels, et pour atteindre le pays des hommes libres, force est de traverser la Terre du milieu (dite du Mordor) que chacun sait particulièrement inhospitalière.

Partout en région, la messagerie santé sécurisée de l'ASIP qu'elle définit elle-même comme un service minimal, facilement accessible et volontairement limité en capacité et en fonctionnalités pour éviter toute situation de concurrence vis-à-vis des industriels*, est aussi présentée comme l'arme absolue capable d'anéantir APICRYPT coupable, sans doute, d'avoir simplement réussi.

Cet APICRYPT qui désormais dérange avec ses 62 000 utilisateurs et ses 68 millions de courriers échangés (en 1 an) se doit d'être renvoyé dans le cadre des applications associatives et anecdotiques, il faudrait laisser la place aux grands...

APICRYPT est légale et sécurisée !

Notre système respecte toutes les contraintes réglementaires y compris, dans sa version actuelle, les règles qui régissent l'hébergement de données de santé agréées, mais qui plus est, **en 20 années de fonctionnement jamais aucune information circulant par APICRYPT n'a pu être décryptée ou divulguée.**

Pourtant en 2013, lors d'une délibération, alors que cette messagerie sécurisée comptait 40 000 utilisateurs et faisait transiter 50 millions de messages par an, la CNIL affirmait dans l'une de ses délibérations qu'il n'existait aucun système de messagerie sécurisée en France et que la très grande majorité des médecins faisait circuler des informations en clair.

Cette assertion particulièrement injuste et diffamante, a poussé l'APICEM à confier ce dossier à un juriste de renom dans le domaine de la santé Me DESMARAIS.

Dans le courrier rédigé par cet avocat non seulement il est fait mention de notre demande de retrait de cette délibération CNIL provocatrice, mais l'avocat y remarque que l'ASIP elle-même ne dispose plus d'autorisation CNIL pour poursuivre la fourniture du service de la messagerie MSS et que de plus, l'intervention de l'État avec un outil gratuit sur un marché devenu concurrentiel n'est pas conforme avec les règles européennes.

Ce courrier particulièrement documenté et argumenté fera sans doute l'objet de réponses contradictoires, par les juristes de l'ASIP ou de la CNIL, qui permettront de faire toute la lumière sur cette affaire.

Sa diffusion par des utilisateurs d'APICRYPT, par ailleurs leaders syndicaux, a provoqué un tollé médiatique difficilement maîtrisable, mais l'APICEM n'a pas voulu entrer dans le jeu de ping-pong des communiqués de presse successifs et polémiques.

* Source : ASIP - La vérité sur MSSanté – 23/05/2016
<http://esante.gouv.fr/actus/services/la-verite-sur-mssante>

APICRYPT en chiffres...

62 100 utilisateurs

38 900 utilisateurs libéraux

15 500 utilisateurs hospitaliers

1 900 EHPAD (147 000 lits)

1 200 établissements de soins

3 670 laboratoires

93% des laboratoires français utilisent APICRYPT

5 200 biologistes

APICRYPT c'est aussi...

1^{re} messagerie sécurisée en santé en flux de messages

68 millions de messages échangés en 1 an



Vous avez peut-être reçu votre CD de mise à jour avec les clés de cryptage 2017. Installez le sans attendre le 1er janvier 2017 !

En cas de difficulté, notre support technique est joignable du lundi au vendredi de 8h à 19h et le samedi de 9h à 12h au +33 (0)3.28.63.00.65 (hors jours fériés).



Chiffres APICRYPT Mai 2016

Assistance technique :

Du lundi au vendredi, de 8h à 19h sans interruption et le samedi de 9h à 12h (hors jours fériés)

+33 (0) 3 28 63 00 65

www.apicrypt.org

APICEM SARL

3 route de Bergues
 CS 20 007
 F - 59 412
 Coudekerque cedex 2



Découvrez nos applications pour tablettes et smartphones :



Édito, la suite...

L'histoire n'est pas terminée puisque de nouveaux contacts sont en cours entre l'APICEM et l'ASIP afin de terminer l'instruction du dossier d'agrément d'hébergeur de données de santé permettant la mise en service d'APICRYPT 2, seul interopérable avec les messageries hébergées par l'espace de confiance de l'ASIP.

Ce dossier, actuellement artificiellement bloqué par des questions sans objet, doit nécessairement avancer si l'on ne veut pas, à terme, créer deux systèmes de messagerie concurrents qui ne sauraient pas échanger entre eux, un système hospitalier, et un système plutôt rattaché à l'exercice libéral des professions de santé et autofinancé.

La mise en place d'une telle antinomie déléterait les professionnels de santé à butiner l'information nécessaire aux soins à partir de plusieurs sources, au risque d'en oublier une ce qui serait alors préjudiciable aux patients.

C'est parce qu'il est particulièrement adapté aux usages que le système APICRYPT a connu une croissance qui ne se dément pas au fil des mois et malgré toutes les tentatives de freiner son développement.

L'entropie naturelle conduira de toute façon le système des messageries de santé à trouver son équilibre, à mettre chacun à sa place et à pouvoir cohabiter. L'urgence d'une collaboration entre les pouvoirs publics et l'initiative privée est plus que jamais nécessaire.

L'APICEM a 20 ans :

Lors de sa création par de doux rêveurs, dans les objectifs statutaires de cette association figurait «la promotion de l'informatique de la communication en médecine», notion que nous avons récemment élargie à tous les professionnels de santé afin de rester proches de l'évolution des modes d'exercice et de l'avènement d'une pluridisciplinarité dans les métiers de la santé.

L'absence d'objectifs lucratifs, attestée par un fonctionnement basé simplement sur une mutualisation des coûts, est restée une règle d'or au sein des structures qui gèrent le système APICRYPT.

Nous avons tenu 20 ans avec ce système éthique, nous ne sommes pas près de nous en départir.

L'APICEM sur le terrain !

N'hésitez pas à venir rencontrer l'équipe de l'APICEM !



Samedi 28 septembre 2016:

Congrès Preuves & Pratiques de Clermont-Ferrand

Samedi 1er octobre 2016 :

Congrès Preuves & Pratiques de Rennes

Vendredi 14 et samedi 15 Octobre 2016 :
25^{ème} Journées ATHOS – Le Mans

Samedi 22 et dimanche 23 Octobre 2016 :
Congrès National des Pharmaciens – Nantes

Judi 3 et vendredi 4 Novembre 2016 :
Colloque EHPAD Humanité - Paris

Docteur Alain CARON
Président de l'APICEM



Une pétition qui défend APICRYPT face aux pouvoirs publics est nait spontanément, à l'initiative d'un de nos utilisateurs. Cette pétition a très vite rassemblé plus de 4 600 signatures...et rien ne semble l'arrêter !

<http://www.mesopinions.com/petition/sante/apicrypt-messagerie-imposee-ars/19981>

Nous ne pouvons citer tous les tweets de nos fervents défenseurs, mais nous tenons à tous vous remercier pour la confiance que vous nous accordez.

Assistance technique :

Du lundi au vendredi,
de 8h à 19h sans interruption
et le samedi de 9h à 12h
(hors jours fériés)

+33 0 3 28 63 00 65

www.apicrypt.org

APICEM SARL

3 route de Bergues
CS 20 007
F - 59 412
Coudekerque cedex 2



Découvrez nos applications
pour tablettes et smartphones :



À propos du règlement de votre abonnement APICRYPT....

Diminuer les coûts de gestion de la solution APICRYPT est de l'intérêt de tous parce que la mutualisation de ceux-ci est le principe même du fonctionnement d'APICRYPT.

Pour ce faire, il est important de rappeler des principes simples, qui à terme, permettent une économie substantielle, prenons quelques exemples :

- ➔ Lors de la rédaction de vos chèques, les vérifications de date, de signature (bon nombre de chèques nous parviennent non signés), ainsi que la cohérence des montants (chiffres et lettres), sont essentielles ;
- ➔ Un règlement par virement est simple et pratique lorsqu'il comporte la référence attendue, car sans cette information, la prise en compte du virement relève d'une enquête longue parfois complexe pour déterminer qui en est à l'origine. Les relevés bancaires n'indiquant pas le nom complet de l'émetteur, rendant le virement non identifiable ;
- ➔ Dans la majorité des cas, vous disposez également sur vos avis d'échéance d'un code à usage unique vous permettant d'effectuer un règlement sécurisé par Carte bancaire (certains soucis de code sont en cours de résolution), c'est pratique, rapide et efficace. Pour mémoire, ceci n'est pas disponible lors de la primo-inscription ou réactivation de dossier, ainsi que pour les dossiers ayant eu des modifications récentes (type changement du nombre d'utilisateurs d'un cabinet, fusion ou cession..)
- ➔ Actuellement, nous travaillons sur la mise en œuvre d'autres moyens de règlement, de type prélèvements automatiques ou T.I.P., dans le but de vous simplifier la gestion de vos paiements, nous reviendrons vers vous prochainement.

Nous avons mis en place depuis quelques mois une nouvelle procédure concernant les rappels suite à l'avis d'échéance qui vous parvient 30 jours avant l'anniversaire de votre inscription ;

La procédure que nous suivons est là pour vous aider, car nous sommes conscients que le traitement comptable de votre abonnement peut être fastidieux en fin d'une longue journée de travail.

Un mois après l'envoi de l'avis d'échéance, à défaut de règlement, vous recevez un rappel.

À défaut de règlement 30 jours après l'envoi du rappel, nous déclenchons un appel téléphonique afin de vérifier avec vous la bonne réception des pièces comptables. Sans régularisation de votre dossier, vous recevrez un courrier recommandé, qui a pour but de vous avertir de la coupure des flux à défaut de règlement, c'est le dernier rempart avant la résiliation de votre abonnement qui interviendra 30 jours après réception de celui-ci. Pensez-y...



Un certain nombre de dossiers ne sont pas à jour de règlement, car les courriers postaux ne sont pas délivrés, il est important de nous prévenir de tout changement d'adresse, car il peut impacter la transmission des courriels et l'envoi des clés de cryptage des années à venir.

Nous recevons également des doubles règlements, avant d'effectuer un règlement, n'hésitez pas à vérifier la situation comptable de votre dossier dans votre espace utilisateur sur www.apicrypt.org, elle est mise à jour en temps réel.

Une dernière chose, lorsque vous réglez suite à un avis d'échéance, rappel ou courrier recommandé, vous recevrez automatiquement une facture acquittée (annotée « Déjà réglée ») qu'il ne faut bien entendu pas nous régler.

L'équipe comptable se tient à votre disposition en cas de doute ou question éventuelle : infoapicrypt@apicrypt.org

➔ QU'EST-CE QUE ?

APITelDiag est une application permettant aux utilisateurs d'APICRYPT® d'associer des images à leurs mails sécurisés, sans passer par l'utilisation des pièces jointes, qui est souvent déconseillée. En effet, l'envoi de données de santé par Mail ou SMS non sécurisés est formellement interdit et expose le professionnel de santé à de lourdes sanctions.

Les photos à envoyer peuvent être sélectionnées parmi vos documents, ou vous pouvez choisir de prendre une photo directement dans l'application. Un maximum de 6 photos peut accompagner votre message APICRYPT®. Afin de ne pas



encombrer la boîte mail de votre correspondant, les images ne lui sont pas envoyées sous forme de pièce jointe. Le message APICRYPT® ne contient alors que des liens hypertextes, qui peuvent être ouverts

dans le navigateur par défaut, affichant alors la photo, qui peut être téléchargée si nécessaire. Pour ne pas être considérées comme des données de santé, les photos ne doivent jamais être significatives de l'identité de la personne. Elles sont hébergées sur un serveur de la société APICEM SARL.



➔ COMMENT ÇA MARCHE ?

Les photos peuvent être prises directement dans l'application, lors de l'écriture du message. Ces photos sont enregistrées sur votre terminal/tablette afin que vous en gardiez une trace.

Comme, il peut être compliqué d'envoyer un message lors d'une consultation, vous pouvez également prendre les photos de manière classique et les envoyer par la suite.

Lors de l'envoi du message, les images sont automatiquement hébergées sur un serveur sécurisé. Seul un lien vers chaque photo est présent dans le message.

Ce lien permet d'afficher les photos dans votre navigateur internet par défaut. Le stockage des photos sur un serveur sécurisé présente 2 avantages majeurs : Tout d'abord, on évite la saturation de la boîte mail du destinataire.

Mais surtout, les pièces jointes ne s'intègrent pas forcément dans tous les dossiers patient, retrouver l'image plusieurs semaines après réception du message peut vite devenir compliqué. Avec **APITelDiag**, la photo est liée au message, aucune recherche n'est nécessaire !

L'accès à l'image sera possible pendant une durée fixée par l'émetteur (au maximum 1 an), à partir de ce lien.

➔ COMMENT L'OBTENIR ?

L'usage de l'application **APITelDiag** est possible pour les utilisateurs de la messagerie sécurisée en santé APICRYPT.

Pour que l'application puisse fonctionner, il faut que l'option « Webmail » soit activée sur votre compte. Pour ce faire, il suffit de vous rapprocher du support technique d'APICRYPT®, que vous pouvez joindre au 03.28.63.00.65 de 8h à 19h du lundi au vendredi et le samedi de 9h à 12h (hors jours fériés).



L'application est disponible pour les terminaux sous Android (smartphone, tablette ...) et iOS (iPhone, iPad ...). Vous pouvez télécharger l'application sur Google Play (Android), 1,19€ ou sur l'App Store (iOS), 0,99 €.

Les messages étant envoyés sous forme de mails chiffrés, il n'est pas nécessaire que votre correspondant ait également installé l'application. Il recevra votre message directement sur sa messagerie APICRYPT®.

Assistance technique :

Du lundi au vendredi,
de 8h à 19h sans interruption
et le samedi de 9h à 12h
(hors jours fériés)

+33 0 3 28 63 00 65

www.apicrypt.org

APICEM SARL

3 route de Bergues
CS 20 007
F - 59 412
Coudekerque cedex 2



Découvrez nos applications pour tablettes et smartphones :

